



LE SÉQUESTRE ET LA PROTECTION PROVISOIRE DES CRÉANCES PÉCUNIAIRES – DANS LE CONTEXTE INTERNE ET INTERNATIONAL

AUTEUR:

Joël Pahud

LIEU D'ÉDITION:

Zurich

MAISON D'ÉDITION:

Schulthess (AISUF 385)

DATE DE PUBLICATION:

2018

PRÉSENTATION:

Cette thèse de doctorat de l'Université de Fribourg porte sur le séquestre des art. 271 ss LP en tant que principale mesure conservatoire en garantie des créances pécuniaires. En introduction, l'auteur propose une définition de la notion de mesure conservatoire et examine les exceptions à l'hégémonie du séquestre en droit actuel. La première partie de cette thèse dresse ensuite un bilan complet du séquestre de lege lata et analyse le rôle joué par cette mesure en matière internationale. Enfin, la seconde partie est une réflexion de lege ferenda sur le futur, non seulement du séquestre, mais de la protection provisoire des créances pécuniaires en général. Quatre thèmes sont analysés, avec des comparaisons ponctuelles à des droits étrangers (Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, Union européenne) et des propositions de réforme. Prix 2020 de l'Association pour le droit des poursuites et de la faillite